

BULLETIN MUNICIPAL DE TROCHE



J
U
I
L
L
E
T

2
0
1
3

Certains pensaient que la crise allait s'atténuer et que la tendance s'inverserait, malheureusement la crise est toujours là, bien installée, durable et profonde. ; créant du chômage et une diminution du pouvoir d'achat. Nous savons tous qu'il n'y a pas de baguette magique pour arrêter cette régression et repartir sur de bonnes bases et qu'il nous faudra faire des efforts importants durant des années, je souhaite qu'ils soient équitables et humains.

Le Conseil Municipal conscient de ces difficultés a décidé pour la deuxième année consécutive de ne pas augmenter les impôts locaux (TH – FB – FBNB) et ce malgré la diminution des aides : subventions et dotations allouées annuellement, diminutions compensées en partie par une augmentation des bases due à un accroissement de la population (543 habitants en 2012) et deuxièmement de réduire les dépenses : coupure de l'éclairage public la nuit – remplacement de la chaudière fuel par une au gaz à condensation plus moderne et plus économique.

Autres investissements terminés en 2012 :

- la restauration de la façade de la mairie et des logements communaux
- le lotissement rue des écoles (à coté du château d'eau).

En 2013 trois projets sont en cours :

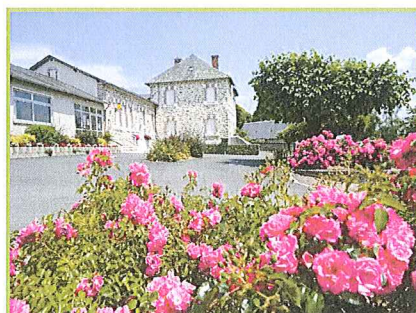
- la démolition de l'ancienne auberge des couades avec la construction de la halle.
- le parking derrière le stade
- la réalisation au nouveau lotissement d'une table d'orientation avec un parcours santé (9 agrès) financés par la Communauté de Communes du Pays de POMPADOUR auquel vient s'ajouter un arboretum de 20 pommiers de variétés anciennes fournies gratuitement par notre pépiniériste local Laurent GAUMY.

En ce qui concerne les travaux de voirie, reste à terminer le programme 2012, pour 29 446 € TTC et à finaliser le programme 2013 pour 45 000 € TTC (Voir la rubrique travaux voirie pour plus de détail).

Merci encore une fois aux dirigeants et en particulier aux présidents de toutes les associations communales pour leur implication tout au long de l'année dans les activités locales.



Labyrinthe pédagogique



Façades en pierres apparentes
mairie et logements communaux



Lotissement Allée des Écoles

Les actions du Conseil Municipal

Certificat d'urbanisme

Le Conseil Municipal, considérant que la commune de Troche possède une faible pression foncière, demande au service de la DDT de faire appliquer la procédure dérogatoire permettant de lever la règle de constructibilité limitée pour favoriser l'obtention d'un certificat d'urbanisme.

Assignation en référé

En raison d'une assignation en référé déposée contre la commune de Troche par Monsieur Leportier Odilon, l'assemblée décide de recourir à l'assurance juridique souscrite auprès de Groupama et de désigner l'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune.

Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Concernant la mise en place du PCS, le Conseil approuve le projet établi avec la DDT qui sera transmis aux services de l'Etat et du SDIS, lequel sera opérationnel au 1^{er} octobre 2012.

Achèvement des travaux de réfection des façades des bâtiments communaux

L'assemblée municipale a décidé, dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux, de retenir la proposition de l'entreprise ARLIE à Lubersac pour un montant de 15 718.43 € HT ; une participation est demandée à la Communauté de Communes du Pays de Pompadour, sous la forme de fonds de concours, d'un montant de 4 667.28 €.

Acquisition d'une chaudière gaz à condensation

Dans le cadre de la délégation de service public conclue avec TOTALGAZ, il s'avère nécessaire de procéder au remplacement de la chaudière collective existante par une chaudière gaz à condensation. Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Treille à Concèze pour un montant de 10 748.71 € HT. Une aide de 1 000 € sera versée par TOTALGAZ à la commune.

Voirie

Le Conseil Municipal demande une subvention de 8 780 € pour la voirie 2012, concernant les travaux à réaliser à la Mégie, le Bos, les Lagunes et Lachaud pour un montant HT de 24 212.50 €.

Don au CCAS

Le Conseil Municipal enregistre un don effectué au profit du CCAS d'un montant de 113.70 €. L'assemblée rappelle que toutes libéralités reçues au profit d'un CCAS, permettent à leurs donateurs de déduire cette somme de leur impôt sur le revenu.

Piscine d'Uzerche

La commune de Troche s'engage à verser à la commune d'Uzerche la somme de 15 € correspondant à la prise en charge d'un élève originaire de Troche aux frais de fonctionnement de la piscine d'Uzerche pour l'année 2012.

Transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

Depuis un an la commune transmet les actes administratifs par voie dématérialisée. A compter de 2013, ce mode de transmission concernera également les documents budgétaires. (remplacement du précédent périmètre provisoire).

Les actions du Conseil Municipal

Création d'une Zone d'Aménagement Différé de la Place du Marronnier

Dans le but de poursuivre le projet d'aménagement de la Place du Marronnier indispensable au maintien et à la revitalisation de la vie locale de la commune, le Conseil Municipal approuve le dossier de demande de création définitive d'une ZAD .

Médecine préventive

Les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer, pour leurs agents territoriaux, d'un service de médecine préventive. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service via le Centre de Gestion de la Corrèze.

Renouvellement contrat maintenance logiciels ODYSSEE

Le contrat de maintenance des logiciels arrivant à expiration, le Conseil Municipal accepte le nouveau contrat proposé par Odyssee pour un montant annuel de 816.02 € pendant 3 ans.

Règlements et tarifs des cimetières et du columbarium à compter de Novembre 2012

Les règlements et tarifs des cimetières et du columbarium (disponibles en Mairie) ont été acceptés par le Conseil Municipal comme suit:

Prix des concessions perpétuelles dans les cimetières: le tarif est révisé et le prix passe à 100 € pour une concession de 1.25 m x 2.60 m et à 200 € pour une concession de 2.50 m x 2.60 m.

Prix d'une case de 4 urnes dans l'espace cinéraire: le tarif est fixé à 500 € pour une durée de 15 ans, 800 € pour une durée de 30 ans et 1 100 € pour une durée de 50 ans.

Prix d'utilisation du caveau communal (reposoir): son utilisation est gratuite pendant 6 mois; au-delà , une participation mensuelle de 20 € sera appliquée pendant les 6 mois suivants; au-delà de cette nouvelle période, ce seront les procédures réglementaires qui s'appliqueront.

Document unique: lancement d'une démarche d'évaluation des risques professionnels

La prévention des risques professionnels fait partie des obligations légales des employeurs du secteur public, le Conseil Municipal s'engage, en partenariat avec le Centre de Gestion, dans la réalisation d'une démarche de prévention et dépose un dossier de demande de subvention auprès de la CNRACL.

Révision du montant mensuel des loyers pour 2013

A compter du 1er Janvier 2013, le montant mensuel des loyers perçus par la commune pour les logements communaux augmentera de 2.20 %.

Comice agricole cantonal 2012

Le Conseil Municipal décide de reverser au Comice Agricole de Vigeois la somme de 1 000 € correspondant à l'aide financière du Conseil Général accordée à la commune, en dédommagement des dépenses occasionnées par cette manifestation.

Modification des statuts du SICREL

L'assemblée délibérante approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à la Carte de la Région de Lubersac en Syndicat Mixte Fermé de la Région de Lubersac et le transfert du service ordures ménagères au SIRTOM de Brive.

Les actions du Conseil Municipal

Projet d'arrêté de fusion du périmètre de la communauté de communes de Pays de Pompadour avec celui de la Communauté de Communes de Lubersac-Auvézère

Le Conseil Municipal se prononce, à la majorité, contre le projet de fusion de ces deux communautés de communes proposé par la CDCI. Il estime en effet que le périmètre de ces deux communautés de communes n'est pas suffisamment important. Une fusion plus étendue serait préférable, sans pour autant rejoindre la communauté d'agglomération de Brive.

Construction d'une halle Place du Marronnier

Le projet de construction de la halle suit son cours :

- Monsieur Mener, riverain du projet, a cédé gratuitement 18 m² à la commune afin de dégager un accès correct vers sa propriété, les frais de géomètre et notariés étant bien entendu supportés par la commune ;

- La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Atelier MO2P à Lanouaille (24) pour un montant de 5 980 € TTC ;

- L'avant-Projet-Sommaire établi par le Maître d'œuvre s'élève à 61 292 € HT;

- Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Département pour un montant de 11 500 € (acceptées à ce jour), et auprès de la Communauté de communes du Pays de Pompadour sur les fonds de concours pour 9 334 €, la part restant à la charge de la commune s'élevant donc à 40 458 € HT, soit 66 % de la dépense totale ;

Un appel d'offres a été lancé dont l'ouverture des plis s'est déroulée le 17 Juin dernier. Les attributions des lots seront communiquées ultérieurement, la phase de vérification par le maître d'œuvre n'étant pas encore terminée.

Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Pour l'année 2013, l'assemblée délibérante fixe à 1 200.63 € le montant de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications.

Convention ATESAT 2013

Le Conseil Municipal décide de renouveler à la DDT de la Corrèze la mission d'ATESAT pour l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat aux communes et à leurs groupements.

Comptes administratif et de gestion 2012

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2012 (voir les rubriques budgets).

Renouvellement contrat location et maintenance photocopieur

Dans le cadre du renouvellement du contrat de location et de maintenance du photocopieur arrivé à expiration, le Conseil Municipal décide de retenir pour un montant de 289 € HT/trimestre la proposition de l'entreprise AEL à Brive pour 5 ans.

Les actions du Conseil Municipal

Taux d'imposition pour 2013

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux pour l'année 2013, ceux-ci restant donc fixés à 7.391 % pour la taxe d'habitation, 8.86 % pour le foncier bâti et 76.59 % pour le foncier non-bâti.

Budget primitif 2013

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif pour l'année 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 436 246.64 € pour la section de fonctionnement et à 250 858,43 € pour la section d'investissement.

Participation 2013 aux frais des fonctionnement du Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

La participation demandée par la Fédération d'électrification de la Corrèze est acceptée pour un montant de 4 304 € au titre de l'année 2013.

Remboursement du SICREL / Transports scolaires 2012/2013

Le remboursement du SICREL « transports scolaires » de Lubersac est accepté pour la somme de 4 110,40 €.

Cession de terrain

Pour la cession gratuite de Monsieur Mener à la commune des 18 m² sur sa parcelle afin de dégager un accès correct vers sa propriété, l'assemblée délibérante décide de faire passer le géomètre-expert du cabinet Dubroca-Letrange en l'étude de Me Le Tranouez, dont les frais occasionnés par l'acte notarié seront pris en charge par la commune.

Rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des eaux de l'Auvézère pour l'année 2011

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport du Syndicat des Eaux de l'Auvézère sur le prix et la qualité de ce service public pour l'année 2011. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière quant à ce rapport.

Adhésion à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, nouveau service proposé par le Département, pour un montant annuel de 321.72 € TTC. Ce service, concerne de l'assistance, essentiellement technique, d'études et de descriptifs de travaux à réaliser.

Inscription à la dotation Quinquennale voirie des communes / programmation 2013 (dernière année)

Dans le cadre des travaux de voirie à inscrire à la dotation quinquennale du Conseil Général de la Corrèze, le Conseil Municipal retient pour la programmation 2013 les gros travaux de voirie à effectuer sur la route de Mesurat à Tréfouilliras, dont le devis, établi par l'entreprise Freyssinet à Objat, s'élève à 21 498.30 € HT et sollicite une subvention départementale de 8 532 €.

Les actions du Conseil Municipal

Diagnostic réseau éclairage public

En matière d'éclairage public, une étude et un diagnostic complet de l'ensemble des points lumineux du réseau ont été réalisés par l'entreprise Contant pour un montant de 1 196 €.

Travaux voirie 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la commission de la voirie et arrête la somme de 45 000 € pour ces travaux (voir la rubrique travaux voirie).

Participation au contrat prévoyance des agents

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée décide de participer au financement des contrats de prévoyance auxquels les agents souscrivent, ceci dans un but incitatif de protection des salariés ; cette démarche a été adoptée en harmonie avec les Communautés de Communes de Pompadour et de Lubersac.

Création d'un parking sécurité au stade municipal / Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2014

La réalisation d'un parking du stade municipal est projetée, dont l'accès sera situé sur la route de Tugeat. Ces travaux revêtent un caractère de sécurité, le stationnement se faisant actuellement, pour les usagers de ces installations sportives, le long de la route départementale. Le montant de ces travaux, dévolus à l'entreprise Moury, s'élèvent à 15 600 € HT ; une subvention de 5 460 € ayant été demandée au département, dans le cadre des recettes des amendes de police, la part restant à la charge de la commune s'élèvera donc à 10 140€ HT, soit 65 % du coût total.

Mise en œuvre du PAVE / suivi des travaux et demande de subvention départementale

Les travaux d'accessibilité des espaces communaux (PAVE), dont l'étude a été réalisée en 2012, vont être effectués au cours des années 2013 et 2014, en grosse partie par les agents. Le montant total des fournitures nécessaires s'élevant à 11 400 € HT, une subvention est demandée au département pour un montant de 2 850 €, ramenant ainsi le coût de l'opération à 8 550 € HT.

Répartition des sièges pour le Conseil Communautaire

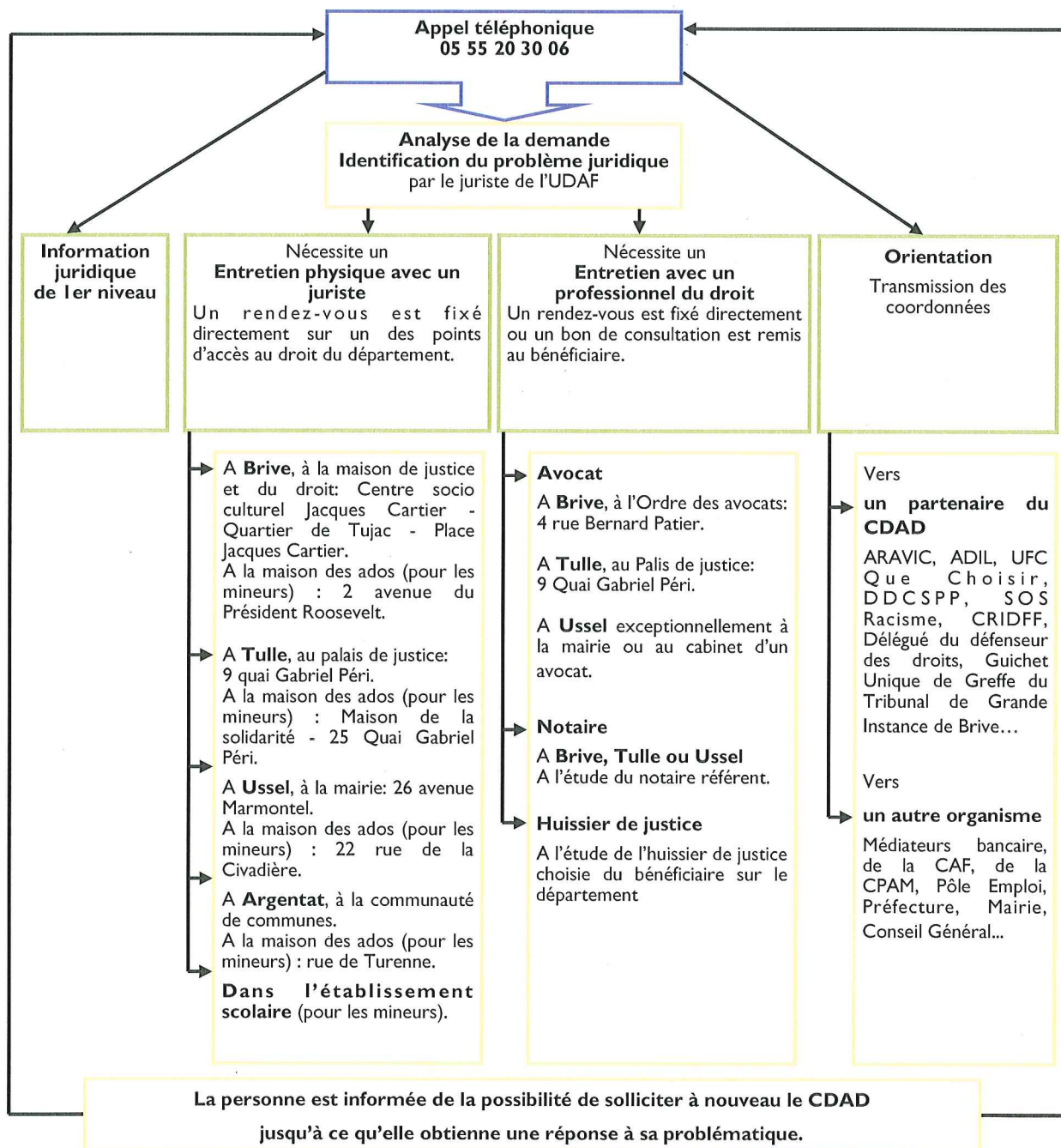
Le Conseil Municipal, consulté sur la composition du bureau communautaire, décide de fixer à 19 le nombre de conseillers (2 pour les communes de Beyssenac, Concèze et Troche, 3 pour Beyssac, 4 pour St-Sornin et 6 pour Arnac-Pompadour).

Recensement de la population 2014

L'assemblée charge Monsieur le Maire d'organiser le recensement qui se déroulera du 16 Janvier au 15 Février 2014, et de nommer par arrêté le coordonnateur communal ainsi que l'agent recenseur.

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), rattaché au Tribunal et soutenu par l'ADM 19, a vocation à apporter gratuitement un 1er conseil juridique en droit privé.



CDAD de la Corrèze - Quai Gabriel Péri - 19012 Tulle Cedex
Accueil du public du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

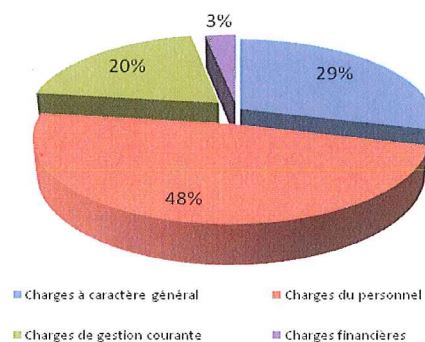
Le Compte Administratif 2012

Les dépenses de fonctionnement

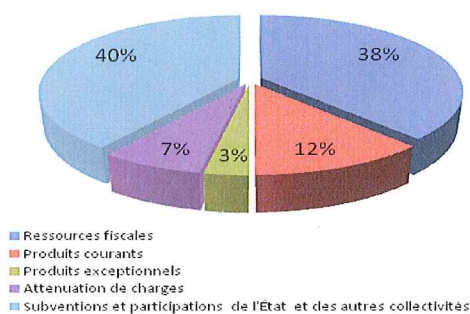
Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories:

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparation, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

STRUCTURE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012



STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012



Les recettes de fonctionnement

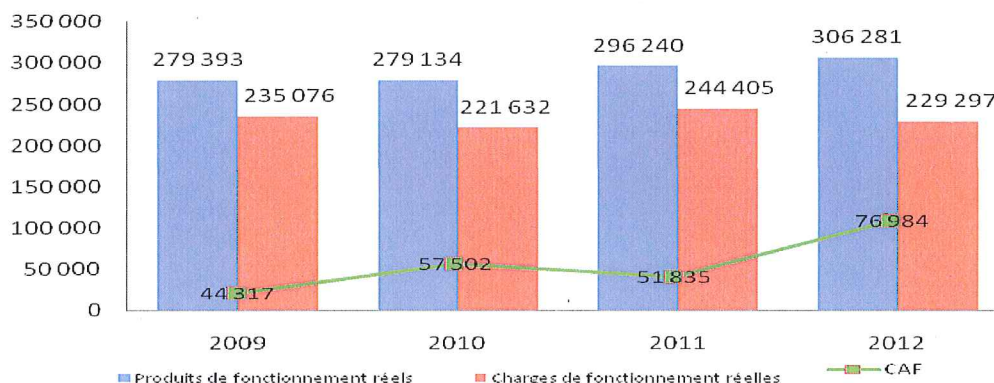
Les recettes de fonctionnement se divisent en six catégories:

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'État et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

L'autofinancement des investissements

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement. Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.



Le Budget Primitif 2013

INVESTISSEMENT / OPERATIONS

RECETTES

Solde exécution 2012	0,00
Virement fonctionnement	85 232,08
Couverture besoin investissement	81 348,96
RAR 2012	22 724,00
Nouv. SUB	23 814,00
FCTVA	29 664,00
Amortissement PAVE	8 075,39
TOTAL	250 858,43

DÉPENSES

RAR 2012	91 600,20
Emprunts	21 710,84
Nouvelles dépenses engagées (dont 8 075,39 € amortissement)	125 075,39
Solde exécution 2012 négatif	12 472,00
TOTAL	250 858,43

PROGRAMME	Nouvelles subventions 2013	Reste à réaliser Recettes 2012	Reste à réaliser Dépenses 2012	Inscriptions budgétaires 2013	BUDGET 2013
AIRE DE LAVAGE			3 000,00	- 3000,00	0,00
ACQUISITIONS FONCIÈRES			61,47		61,47
TRAVAUX BÂTIMENTS	5 700,00	3 000,00	495,94	10 000,00	10 495,94
VOIRIE	8 780,00		29 446,60	45 000,00	74 446,60
MATÉRIELS			375,02	2 000,00	2 375,02
COLLECTIF PERSONNES ÂGÉES		19 724,00	10 278,69	- 4000	6 278,69
DÉFENSE INCENDIE			2 321,61	8 000,00	10 321,61
PAVE			3,00	6 000,00	6 003,00
AIRE DE JEUX			55,66		55,66
HALLE	9 334,00		32 767,67	42 000,00	74 767,67
CHAUFFAGE GAZ			2 144,54		2 144,54
PARKING			10 000,00	9 000,00	19 000,00
FREDON			650,00	0,00	650,00
ALIÉNATIONS DIVERSES				2 000,00	2 000,00
TOTAL	23 814,00	22 724,00	91 600,20	117 000,00	208 600,20

Le Budget Primitif 2013

FONCTIONNEMENT

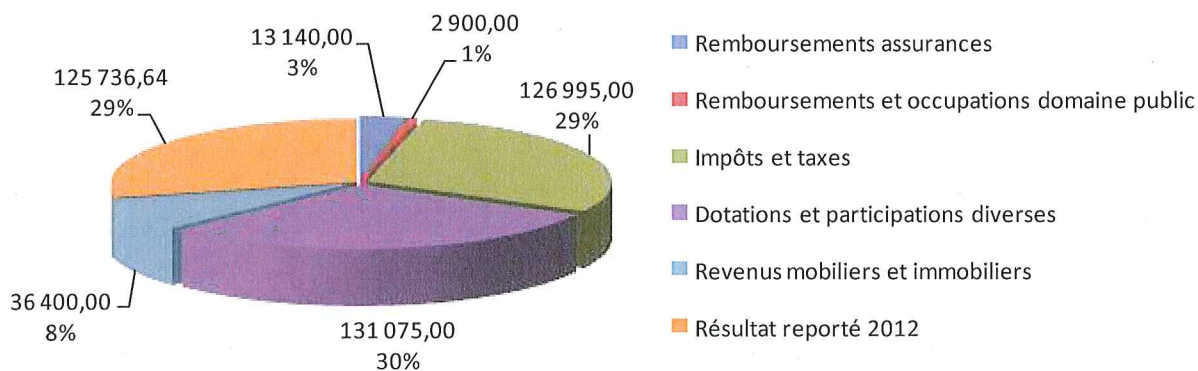
RECETTES

Remboursements assurances	13 140,00
Remboursements et occupations domaine public	2 900,00
Impôts et taxes	126 995,00
Dotations et participations diverses	131 075,00
Revenus mobiliers et immobiliers	36 400,00
Résultat reporté 2012	125 736,64
TOTAL	436 246,64

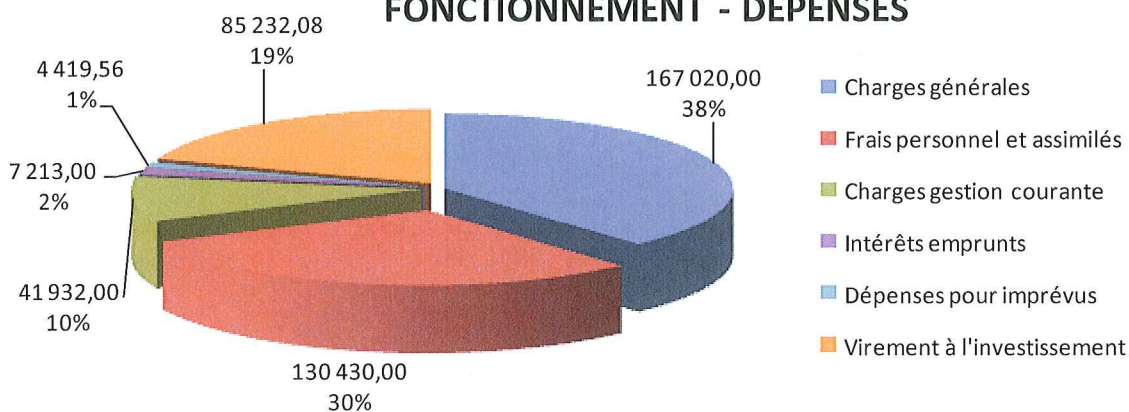
DÉPENSES

Charges générales	167 020,00
Frais personnel et assimilés	130 430,00
Charges gestion courante	41 932,00
Intérêts emprunts	7 213,00
Dépenses pour imprévus	4 419,56
Virement à l'investissement	85 232,08
TOTAL	436 246,64

FONCTIONNEMENT - RECETTES



FONCTIONNEMENT - DÉPENSES



Les travaux voirie

Comme tous les ans les agents communaux rebouchent les nombreux nids de poule sur nos voies communales avec de l'enrobé à froid et ce plusieurs fois dans l'année.

En 2012 le Conseil Municipal avait prévu pour 29 446 € TTC pour la remise en état des routes, une subvention de 8 780 € étant allouée par le Conseil Général. Seule une petite partie a pu être réalisée et il reste à faire par l'entreprise Lasternas :

- La route du pont de la Mégie à Meyvialle
- La route des lagunes de la route de VIGEOIS à Lavaud
- La route pour accéder à la propriété de S. SAGEAUX à Lachaud
- Une portion de route au Bos

Pour 2013 c'est 45 000 € TTC qui ont été prévu en investissement pour restaurer la voirie subventionnée à hauteur de 8 780 € toujours par le Conseil Général.

- La route de Mesurat à Tréfouilliras (25 712 € - Entreprise FREYSSINET)
- Portion de route au Puy + portion de route à la Martaille + portion de route aux Combes + Croisement des routes du Mas et du Geneytout (17 336 € - Entreprise LASTERNAS)
- Empierrement chemin à Mépiaud (1 893 € - Entreprise MOURY)

Le recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet <http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National - 88, rue du Pont Saint Martial - 87000 LIMOGES

Tél : 05.55.12.69.92 - email : csn-lim.sga@defense.gouv.fr

Site internet : <http://www.defense.gouv.fr> (rubrique JDC)

L'État-Civil de Juillet 2012 à Juin 2013

Les naissances

Jeanne, Charlotte, Valentine Hervé Aufils (11 Lachaud) née à Limoges le 5 Octobre 2012.

Sanjeev, Jim, Sacha Dousset (8 Lavaud) né à Tulle le 8 Avril 2013.



Noah, Maxime, Louis Comby (5 bis allée des Ecoles - Espace Arvy) né à Limoges le 9 Mai 2013.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.



Les mariages

Raphaëlle, Nathalie Barbier et Xavier, Franck Dumas, le 25 Août 2012.

Laura Tutzo et Fabien Lemozy, le 8 Juin 2013.

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Les décès

André Bouchaud, décédé à Brive-la-Gaillarde le 17 Octobre 2012 à l'âge de 87 ans.

Louis Commagnac, décédé à Brive-la-Gaillarde le 26 Janvier 2013 à l'âge de 85 ans.

Raymond Montézin, décédé à Troche le 9 Février 2013 à l'âge de 67 ans.

André Gauthier, décédé à Arnac-Pompadour le 12 Avril 2013 à l'âge de 96 ans.

Paulette Aubrun épouse Frangne, décédée à Brive-la-Gaillarde le 16 Avril 2013 à l'âge de 84 ans.

Henri Poncharal, décédé à Objat le 2 Mai 2013 à l'âge de 90 ans.

André Prévot, décédé à Limoges le 7 Mai 2013 à l'âge de 95 ans.

Yvette Psychiras épouse Nadiras, décédée à Limoges le 10 Mai 2013 à l'âge de 58 ans.

Gaston Lachaud, décédé à Troche le 11 Juin 2013 à l'âge de 78 ans.

Nos sincères condoléances aux familles.



Le doyen de la commune nous a quitté à l'âge de 96 ans.

Il était né à Troche le 23 Juillet 1916 au lieu-dit La Genette.

Il était veuf de Léontine Faurie depuis 1996.



La mémoire de notre commune

Biographie de Léon Marsaleix

Léon était né le 7 mars 1922 au lieu-dit La Meynie de Troche fils de Jean Marsaleix et de Maria Mazelle (son épouse), cultivateurs et domiciliés en cette même commune.

Issu d'une famille de 3 enfants (2 garçons et 1 fille), il exerçait la profession de plombier.

En 1944, il habitait chez sa sœur à la Croix du Merle, commune de Savignac-Lédrier en Dordogne.

Le matin du 16 février, la colonne allemande est passée devant leur maison. Son beau-frère, Adrien, est un fils Marsat de la ferme au Pont Lasveyras. Il demande à Léon d'aller à vélo pour avertir ses parents de l'arrivée des Allemands.

Ainsi Léon a été pris et déporté à Mauthausen sans avoir jamais séjourné au Moulin.

Il est parti de Paris le 13 mars 1944 avec entre autres Pierre Marchat et Max Madronnet.

Léon Marsaleix, matricule 61160 est décédé le 17 avril 1944 d'une « bronchopneumonie » d'après les registres nazis à Mauthausen en Autriche.



Les 11 Novembre 2012 et 8 Mai 2013 ont eu lieu les cérémonies de commémoration des armistices.

A l'issue des cérémonies un apéritif était offert aux participants à la salle des associations.



Traditionnellement les messages de la Préfecture sont lus par des jeunes de la commune: pour le 11 Novembre 2012 il s'agissait de Jean-Gabriel Sautour et pour le 8 Mai 2013 de Danielle Wright .

Les cérémonies & manifestations



C'est le 8 Juin 2012, en présence du Conseil Municipal, de Monsieur Gérard Bonnet, Président du Conseil Général, de Madame Régine Delord, conseillère générale du canton de Vigeois, des partenaires, Monsieur Daniel Lavaud, Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Pompadour et Monsieur Claude Demarty, Président du Conseil d'Administration et des administrateurs du Crédit Agricole, qu'a eu lieu l'inauguration du multi-stade de Troche .

Le 28 Juillet 2012, notre commune a accueilli le Comice Agricole cantonal de Vigeois.

Eleveurs, artisans, producteurs et organisateurs ont répondu présents à cette grande journée. Une cinquantaine de bovins limousins, moutons, chevaux de trait et porcs ont défilé. La municipalité remercie le Comité des Fêtes et le club de Football pour leurs participations.



Le 21 Décembre 2012 à 17 h 30, les enfants de Troche n'ont pas manqué leur rendez-vous avec le Père Noël pour des retrouvailles très attendues!

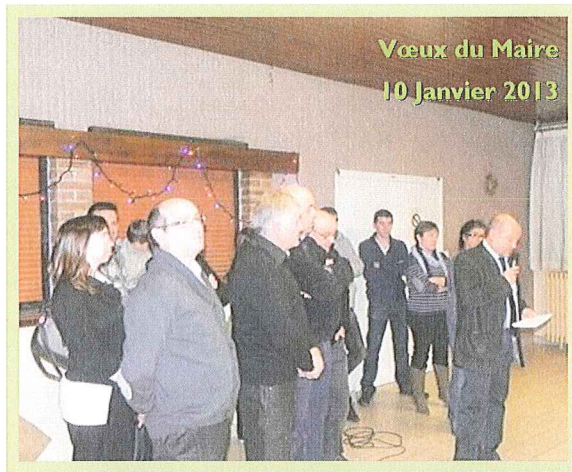
A son arrivée le Père Noël a procédé à sa distribution de cadeaux.

Un goûter a ensuite été servi pour le plus grand plaisir de tous!



Les cérémonies & manifestations

Le 10 Janvier 2013, Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal ont présenté leurs vœux à l'assemblée composées de maires des communes environnantes, d'élus locaux, de présidents d'associations, de différents services de l'état et du



Monsieur le Maire a fait le bilan de l'année 2012 en retraçant les différentes réalisations communales (ravalement de la façade de l'ancienne école, construction des 6 logements sociaux, création de l'Agence Postale Communale).



Puis il a abordé les projets à venir. En 2013, la création d'une halle, d'un parking pour le stade, l'aménagement des espaces publics dans le cadre du plan d'accessibilité.



Le 18 Janvier 2013 à 18 h 30, les nouveaux résidents de la commune étaient invités à un apéritif convivial.

Après leur avoir souhaité la bienvenue le Maire a présenté la commune et le Conseil Municipal.

Si vous venez d'arriver à Troche, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la

Les projets en cours

La halle

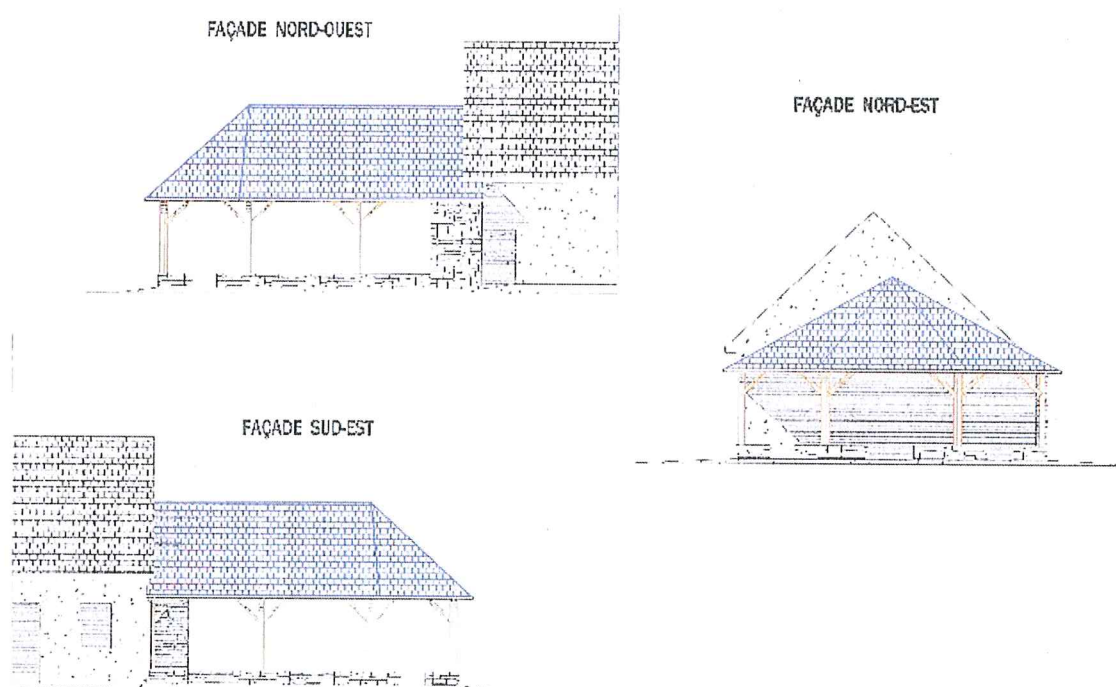
Depuis plus de 10 ans la commune de Troche s'est engagée dans un programme d'embellissement de son centre-bourg, représenté par la « Place du Marronnier ».

Après deux Plans d'Aménagement de Bourg successifs qui ont permis l'enfouissement de tous les réseaux, le renouvellement des revêtements, le remplacement du mobilier urbain, la création d'un multiple rural bar-restaurant, la commune de Troche, toujours dans le même esprit a acquis l'immeuble qui avait abrité l'ancienne « Auberge des Couades » afin de le faire démolir pour aérer l'espace de la Place du marronnier.

Puis l'idée a pris forme de remplacer cette bâtisse délabrée par une halle accueillante, destinée à recevoir aussi bien une petite exposition qu'un marché ou une manifestation ou bien encore à servir tout simplement le lieu de rencontre en période estivale.

Les centre-bourgs se désertifiant il devient essentiel, surtout dans les communes rurales, de revitaliser ces espaces de vie au sein même des villages. D'ailleurs les riverains de la Place du Marronnier commencent eux-mêmes à procéder à la restauration de leurs habitations, emboîtant ainsi le pas aux actions communales.

Pour toutes ces raisons, ce projet de construction d'une halle sur la Place de Troche semble indispensable pour rendre notre village attrayant, invitant ainsi l'usager de la RD7 à faire enfin une halte entre Uzerche et Pompadour.



Les projets en cours

Le parking du stade

Un parking d'une trentaine de places aux abords du stade va être créé sur l'ancien terrain de Mme Porcher (acquis par la commune en 2011) afin de sécuriser la Route Départementale n°7. Ce projet comprend l'installation de colonnes de tri en prévision du transfert, en 2014, de certaines compétences du SICREL de Lubersac vers le SIRTOM de Brive, qui rendra obligatoire le tri sélectif des ordures ménagères.

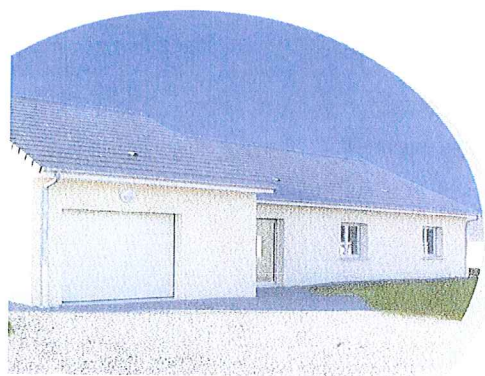
La table d'orientation

Ce projet, financé par la Communauté de Communes du Pays de Pompadour, verra le jour derrière le château d'eau. Des aménagements sont prévus par la commune : création d'un parcours santé et d'un arboretum composé d'anciennes variétés de pommes offert par Laurent Gaumy et mise en valeur du talus par la plantation de couvre-sols.

Le PAVE

Les collectivités doivent mettre en application un **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics** pour permettre l'accès aux bâtiments et aux espaces publics aux personnes handicapées par la matérialisation des passages piétons, des marches, la création de rampes sur divers escaliers.

Pour 2013, la commune de Troche s'est engagée dans cette voie, la première tranche de travaux est votée par le Conseil Municipal qui prévoit des places de parking matérialisées à côté de la mairie.



d'entre elles est actuellement en vente.

Le collectif personnes âgées

La construction des logements sociaux Allée des Écoles est désormais terminée. Cet espace comprend **6 pavillons de type T3 de 65 m²** tous loués et **2 pavillons de type T4 de 88 m²** en location-accession dont l'une

COPROD

Place Verdun - BP 72 - 19200 USSEL

Tél: 05 55 46 01 90 - Port: 06 78 60 59 18

Mail: coprod19.secretariat@wanadoo.fr

Les manifestations à venir

Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise

Tél: 05 55 84 95 66 - www.vezereardoise.canalblog.com

Animation nature et patrimoine

Mardi 16 Juillet 2013 à 15 h, rendez-vous devant l'église.

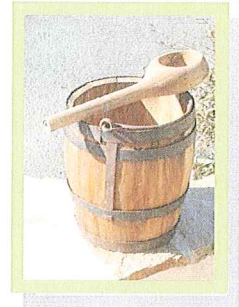
Chasse au trésor ! (durée 1 h 30)

Animation pour les 6-12 ans (accompagné d'un adulte).

Pars à la découverte de ce petit bourg et de son patrimoine bâti. Perce les secrets de la mystérieuse couade!

Suite à l'animation, Karine Lasternas vous propose un atelier de création toujours sur le thème de la couade! (durée 1 h 30)

Gratuit



Pour les amateurs de balades, voici un rendez-vous incontournable!

Dimanche 11 Août 2013 à partir de 8 h 30

Inscriptions et départ à la Salle des Associations près de la mairie

organisé par le Conseil général et le Comité départemental de randonnée pédestre

« Notre histoire est liée à celle des moines Chartreux qui se sont installés à 3 kms au Glandier en 1219. Ils sont suite des lois anticléricales zone que nous allons pendant 570 ans, ils ont pourrions appeler notre Chartreux ». Outre le nous découvrirons quelques unes de leurs réalisations qui subsistent encore avec, en chemin, quelques évocations de faits historiques .»



Quelques producteurs exposeront leurs produits locaux devant la boulangerie toute la matinée.

Au retour de la balade, un pot sera offert par la municipalité.

Un repas « grillade » moyennant 6 Euros vous sera proposé par la commune et les associations pour le midi (inscription au début de la balade).

Suivi d'un après-midi rando-quad.

A partir de 18 h, sur la place de l'église, concert spectacle du groupe Les Humeurs Cérébrales offert par le Comité des Fêtes.

Pour terminer cette journée, un repas vous est proposé à La Table de Troche. (les contacter pour toutes réservations)

Ils se sont installés sur la commune

L'Atelier Déco

Karine Lasternas, Artisan créateur

Le Dognon - 19230 TROCHE

06 81 83 49 35

« En juillet 2012, j'ai lancé mon atelier de création sur la commune de Troche, située entre Lubersac et Pompadour. Je fabrique et répare des bijoux fantaisie, des accessoires pour cheveux, crée des compositions florales artificielles ou naturelles. Je décore également pour vous les salles de mariage ou toute autre réception. Depuis juillet 2012, je propose, soit à mon atelier, soit à l'extérieur (domicile, centres de loisirs...), des ateliers créatifs pour enfants et adultes. Cette activité me permet de me révéler et me réaliser ».

Site internet: latelierdecocreation.com

Mail: latelier-karine-deco@orange.fr

Prochains ateliers

Au camping de Lubersac...

5, 12, 19 et 26 juillet

2, 14, 23 et 30 août

A son atelier...

10 et 24 juillet

28 août sur le thème de la rentrée

6 novembre sur le thème du calendrier

A la médiathèque de Lubersac...

31 octobre sur le thème d'halloween

23 décembre sur le thème de Noël

ARC
en CIEL vacances
chambres & table d'hôtes, gîtes

Marouschka Bossu & Jürgen Vörlisch
4, Tréfouilliras, 19230 Troche

www.arcenciel-vacances.fr
info@arcenciel-vacances.fr
tel. 05 55 98 11 20



Depuis le 1er Juin, nous vous accueillons dans nos nouvelles chambres d'hôtes et gîtes, Arc-en-Ciel Vacances, à Tréfouilliras. Nous avons réaménagé la grange qui a appartenu à Monsieur Besse.

Si vous êtes curieux, n'hésitez pas à venir voir le résultat de plusieurs années de travail!

Les Ecuries des Colombes

- Pensions et demi-pension à la carte
- Cours d'équitation
- Initiation au spectacle équestre

Clémentine Caupert

Le Pré des Colombes - Lavaud

19230 TROCHE

06 45 09 93 64



La vie associative

TROCHE CYCLO NATURE

La saison 2012 fut encore une très bonne année pour le club cycliste avec 30 victoires et 100 places dans les 5 premiers. Avec de belles participations à des grandes épreuves telles que le Tour de l'Indre, le Pyla Biscarosse et Retour, le Tour de l'Essonne pour certains et la classique St Junien St Junien épreuve en ligne qui fut remportée par un de nos sociétaires sans oublier les courses locales et régionales.

Tout au long de l'année, nous organisons diverses courses: Seilhac, St-Cyr-les-Champagnes, Troche, Pompadour, Beyssac, Madranges.

Ainsi qu'un loto, fin novembre 2012, en collaboration avec l'Amicale des chasseurs qui fût encore cette année une grande réussite. Le lendemain avait lieu l'assemblée générale du club à Lubersac. A cette occasion tous les sponsors, coureurs et dirigeants de l'association avaient participé à l'arrosage des nouveaux équipements. Après un copieux apéritif, M. et Mme SUDRIE, propriétaires du gîte rural de Laleu avaient invités les 80 convives à un délicieux repas servi avec l'aide efficace des épouses.

Christian PESCHEL, le célèbre accordéoniste corrézien ainsi que Michel AUDEBERT, Maire de Troche, nous faisaient l'honneur de leurs présences.

L'association remercie encore une fois tous les généreux donateurs:

- M. et Mme SUDRIE licenciés aussi qui nous ont offert gracieusement ce repas et cette journée
- M. PESCHEL venu en voisin et bénévolement
- L'entreprise CONTANT de Lubersac représentée par son directeur M. COLLIN
- L'entreprise COULAS et fils carrières de St Mesmin
- L'entreprise GUINDRE agent Renault station Total à Arnac-Pompadour
- La Table de Troche Thierry et Sabine, nos restaurateurs de Troche
- La menuiserie FEYDEL Cyril notre artisan local avec la fabrication de la fameuse couade de Troche
- MTB MOURY de Troche travaux publics et bénévole motard lors de nos courses
- Super U Lubersac représenté par son fondateur M. ROUX

Pour terminer, comme les années passées, je tiens à remercier tout particulièrement les bénévoles, les signaleurs, les partenaires, la municipalité, qui aident tout au long des manifestations et contribuent à la bonne marche du club.

Le Président,
André DUPUY



La vie associative

UNION SPORTIVE DE TROCHE

La saison sportive 2011/2012 a été marquée par la bonne performance de nos deux équipes séniors qui terminent chacune d'entre elles à la 3ème place dans leur championnat respectif soit 2ème Division pour l'équipe A et 4ème division pour l'équipe B.

L'effectif du club était de 72 membres répartis entre les équipes séniors, les dirigeants et l'école de foot ENTENTE DES VERGERS composée des jeunes de TROCHE, VIGEOIS, AF 19 et CONCEZE.

Chaque membre de l'UNION SPORTIVE TROCHE est conscient des efforts consentis par la municipalité pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures permettant de pratiquer notre sport. MERCI



La Présidente,
Odile BERROCAL



TROCHE GYM TONIC'

Saison 2012 – 2013

TROCHE GYM TONIC vous accueille tous les mercredis soirs de 20H30 à 21H30, à la salle communale de Troche.

Gym d'entretien, step, mini chorégraphie, exercices avec ballon, élastique, poids

Venez nous rejoindre pour partager des moments de rire et bonne humeur mais surtout de gym.



La Présidente,
Muriel DUPUY

La vie associative

AMI QUAD TROCHOIS

En 2013, l'Ami Quad Trochois a un effectif d'environ 30 adhérents dont certains sont très actifs et nous les en remercions.

Cette année, le club organise des randonnées sur le même calendrier que 2012 :

-2 randonnées « hivernales » en février et en mars (incluant en mars une randonnée pédestre)

-1 randonnée nocturne au début de l'automne (quads et marcheurs)

-et certainement notre participation à la manifestation du 11 août

Pour la randonnée pédestre de mars, nous avons ouvert un chemin pédestre allant d'Espalion à la forêt de Marseix. Cette action s'est faite avec l'accord des propriétaires des parcelles sur lesquelles passe le tracé. Nous les en remercions. Nous avons également réalisé un pont sur la Loyre (voir photo).



En ce qui concerne la journée des chemins, nous projetons l'entretien d'un chemin sur Saint Martin Sepert.

Les actions du club affirment une démarche participative à l'entretien de nos chemins et à l'organisation de manifestations compatibles avec la pratique du quad et de la moto.

Le Président,
Laurent MOUSTRAIRE

COMITÉ DES FÊTES

Comme chaque année la Fêtes des voisins a rassemblé 70 personnes autour de l'apéritif offert par le Comité. Puis tous ensemble nous avons pris notre repas en commun dans la salle des associations. La météo était clémente en 2012.

La 12ème journée du goût fut la dernière. De façon traditionnelle une quinzaine d'exposants étaient à Troche pour nous éveiller les papilles. La foule ne fut pas importante mais constante. Depuis des années, chacun vient refaire sa cave, refaire le stock de conserves. Bref trouver du plaisir. La fête s'est clôturée par le concert du groupe Les Humeurs Cérébrales. Ce groupe est à voir, à entendre et à revoir.

La Présidente,
Martine LORTHOLARY

La Communauté de Communes

Le point sur l'évolution de la Communauté de Communes.

- 16/09/2010 Une loi concernant la réforme des collectivités territoriales oblige

1) Les dernières communes encore isolées à rejoindre une communauté de communes

2) A simplifier l'organisation territoriale en supprimant certains syndicats

3) Les Communautés de Communes existantes à avoir au minimum 5 000 habitants (4 380H pour le Pays de Pompadour.

Le Pays de Pompadour 4 830 habitants doit donc évoluer pour être au-dessus des 5000H

Début 2010, le Préfet A. ZABULON propose une nouvelle carte communautaire où sont rassemblés les communautés d'Uzerche, de Lubersac et de Pompadour

Le Conseil Municipal appelé à voter sur ce projet, l'approuve à la majorité et propose de l'étendre à la communauté de Juillac.

La proposition du Préfet est rejetée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) chargée de la mise en place des nouvelles communautés, suite à un amendement déposé par la commune d'Uzerche qui souhaite rester seule (la communauté d'Uzerche dépasse les 5000 H)

Uzerche restant seule et Juillac intégrant l'Agglo de Brive restent Lubersac et Pompadour

1) En 2010. le Conseil Communautaire du Pays de Pompadour décide de participer avec six autres communautés à une étude concernant l'intégration à l'Agglo de Brive, étude d'impact financière, juridique et gestionnaire.

2) Deux amendements sont déposés auprès de la CDCI, le premier par Arnac-Pompadour pour que le Pays de Pompadour intègre l'Agglo de Brive et le deuxième par Beyssenac pour la fusion des communautés de Lubersac et Pompadour.

3) Décembre 2012 Mme THIBAUT Préfet de la Corrèze propose la fusion des 2 communautés de Lubersac et Pompadour et le soumet au vote des communes des 2 communautés par 6 pour (Beyssenac – Lubersac – Montgibaud - St Julien le Vendômois - St Martin – St Pardoux) et 6 contre (Arnac-Pompadour – Benayes - Beyssac – Concèze – St Sornin – Troche) . Egalité au nombre de communes mais le non l'emporte grâce au nombre d'habitants 3451 pour / 3805 contre.

Le Conseil Municipal vote le 01/02/2013 à la majorité contre cette fusion des deux communautés et confirme ainsi le vote précédent en réaffirmant sa volonté d'être dans une communauté le plus large possible.

Avril 2013, Mme le Préfet prend un arrêté et finalise les territoires communautaires pour la Corrèze et **décide de maintenir en l'état les communautés de Lubersac et Pompadour.**

En conclusion : Aujourd'hui on réforme a tout va les différentes collectivités en commençant par les communes trop petites que l'on veut rassembler, les communautés qui doivent dépasser les 5 000 habitants, certaines Agglos approchent le Million d'habitants. Un redécoupage des Cantons est en cours, la Corrèze n'aura plus que 19 cantons sur les 37 actuels. Depuis quelques mois il se murmure que la fusion des régions Limousin et Auvergne serait un plus. L'Europe, la Mondialisation... Tout porte à croire que le temps du simple et petit et révolu que seul l'union et le rassemblement sauveront la planète !! Tout ceci n'est que relatif et subjectif et seul l'avenir nous dira si la solution est bien là. Ce qui est sûr c'est que la vie est un éternel recommencement et que ce qui est vrai aujourd'hui peut ne pas l'être demain.

Rappel site internet de la Communauté du Pays de Pompadour

www.cc-payspompadour.fr

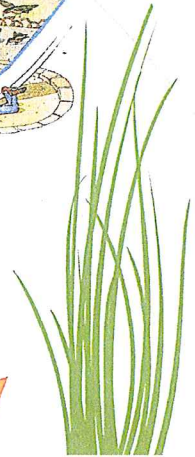
Le zéro pesticide



*Pour respecter
votre santé
et préserver
la biodiversité*



*Ici,
la commune
change de nature...
...Espace entretenu
sans pesticide!*



Les pesticides sont présents partout dans l'environnement et engendrent des conséquences sur la santé humaine et la biodiversité,

c'est pourquoi la commune de Troche s'est engagée dans l'opération objectif « Zéro pesticide dans nos villes et villages » en Limousin.

En partenariat avec la FREDON Limousin et le CPIE de la Corrèze, la commune s'engage à entretenir différemment les espaces publics en changeant de façon de procéder, en cherchant les solutions les mieux adaptées pour entretenir les espaces publics afin de protéger l'environnement et la santé publique et promouvoir des méthodes alternatives.

Alors ne soyez pas étonné de voir la nature reprendre « un peu ses droits », il ne s'agira pas d'un « laisser aller » de la part de nos agents municipaux, le désherbage sera effectué par leurs soins à l'aide d'un désherbeur thermique, mécaniquement ou manuellement.

La création du labyrinthe pédagogique, derrière la mairie, va dans le même sens.

Fini le désherbage, cet espace laissera place à une jachère fleurie qui permettra à chacun de découvrir ou de redécouvrir certaines variétés de fleurs.

Alors venez la découvrir...



*Ici,
la commune
jardine au naturel*

Le réseau téléphonique

En vous connectant sur le site internet www.1013.fr, vous pouvez signaler le mauvais fonctionnement de votre ligne fixe France Telecom ou un dommage touchant le réseau téléphonique de votre commune. Pour ceux qui ne disposent pas de connexion internet, vous pouvez toujours contacter, par téléphone, l'assistance technique en composant le 1013 .

signaler un incident

dérangement individuel

dommage réseau



Vous souhaitez signaler le mauvais fonctionnement de votre ligne fixe.

Si vous rencontrez des difficultés pour joindre l'assistance technique de France Télécom au 1013, vous pouvez signaler le mauvais fonctionnement de votre ligne fixe en remplissant un formulaire. Ce service est réservé aux particuliers. Si vous êtes un client professionnel, veuillez contacter le 1015 (appel gratuit).

Avant de remplir le formulaire, il convient de vous assurer que le mauvais fonctionnement de votre ligne ne provient pas de vos prises téléphoniques ou de vos appareils (téléphones, fax, modem, Livebox, filtre ADSL) en consultant la page :

➤ [vérifier votre installation téléphonique](#) (nouvelle fenêtre)

**La mairie reste à votre disposition
pour vous aider dans ce type
de démarche.**

Vous avez un problème avec votre téléphone fixe ?

Pour signaler une panne sur votre ligne fixe, saisissez votre numéro de téléphone fixe à 10 chiffres commençant par 01, 02, 03, 04 ou 05.

numéro de téléphone fixe

continuer

dérangement individuel

dommage réseau

Vous souhaitez signaler un dommage touchant le réseau téléphonique.

Vous pouvez nous signaler tous dégâts constatés sur notre réseau ou nos équipements : câbles tombés à terre, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés, cabines téléphoniques...

vous déposez cette signalisation en tant que :

-- sélectionnez --

adresse du dommage sur le réseau : *

code postal, commune : *

type de dommage : *

-- sélectionnez la nature du dommage --

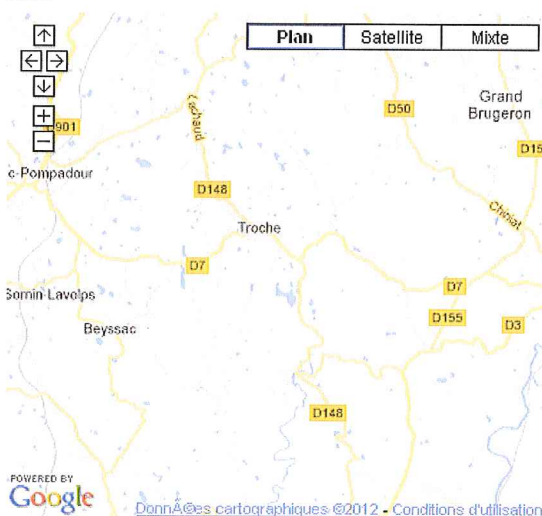
nom du déposant :

numéro de téléphone pour vous contacter : *

adresse mail pour vous contacter :

infos sur le dommage :

Saisissez l'adresse du dommage affectant l'équipement. Si vous le souhaitez, vous pouvez affiner la localisation sur la carte.



valider

La Fondation du Patrimoine

Vous êtes propriétaire d'un élément caractéristique du patrimoine rural bâti en Limousin (maison d'habitation, ferme, lavoir, moulin, four à pain,...) que vous souhaitez restaurer?

Le Label de la Fondation du Patrimoine vous permet:

- d'obtenir des conseils gratuits personnalisés pour la conduite de votre projet,
- de bénéficier de subventions,
- de défiscaliser 50 ou 100 % du montant des travaux de votre revenu imposable,
- de valoriser au mieux votre patrimoine
- de bénéficier d'une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de votre bien.

Fondation du Patrimoine du Limousin

La Bachelierie du midi - BP 6 - 87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

Tél: 05 55 08 37 32 - Mail: correze@fondation-limousin.org

Site internet: www.fondation-patrimoine-limousin.com ou www.fondation-patrimoine.org

Le recensement de la population

A partir du 16 Janvier 2014, un agent recenseur se rendra à votre domicile. Il sera muni de sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire. Réservez-lui le meilleur accueil.

Il vous remettra **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être **remis sous enveloppe à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence par un tiers. Vous pouvez aussi les retourner à la mairie au plus tard le 10 Février 2014.**

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont **importantes**. La qualité du recensement dépend de votre participation. **C'est avant tout un acte civique**, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.